

Avis aux porteurs de parts



FERMETURE DU FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire »), à titre de gestionnaire des Fonds Desjardins, désire vous informer de la fermeture du Fonds Desjardins Obligations mondiales (ci-après le « Fonds »).

Le gestionnaire améliore continuellement son offre de produits afin qu'elle réponde aux besoins des investisseurs et qu'elle soit adaptée à la réalité des marchés financiers.

Considérant la faible valeur des encours et le nombre restreint de porteurs de parts, le gestionnaire a décidé de fermer le Fonds.

Il est prévu que le Fonds cessera ses opérations le ou vers le **21 juin 2022** (la « date de fermeture »). **Nous vous invitons à communiquer avec votre représentant avant cette date** afin d'examiner avec lui les options qui s'offrent à vous :

- 1. Vous pouvez opter pour un autre de nos Fonds Desjardins ou une de nos solutions de placement.**
- 2. Vous pouvez procéder au rachat de vos parts du Fonds avant la date de fermeture.**

Si vous détenez toujours des parts du Fonds à la date de fermeture, le gestionnaire procédera au rachat de vos parts et vous émettra un chèque, d'un montant équivalent au produit du rachat de vos parts.

De plus, veuillez noter qu'une distribution spéciale composée de revenus et des gains en capital pourrait être versée préalablement à la date de fermeture.

AUCUNS FRAIS D'OPÉRATIONS

Pour toutes les transactions initiées par le gestionnaire, le gestionnaire renonce à percevoir tous frais d'acquisition, frais de substitution ou frais de rachat liés au rachat ou à la substitution des parts du Fonds à la date de fermeture.

SUSPENSION À LA VENTE DES PARTS DU FONDS

Depuis le 21 avril 2022, le gestionnaire a suspendu tout investissement additionnel dans les parts du Fonds.

INCIDENCES FISCALES

Au moment du rachat de vos parts, vous réaliserez un gain en capital si le produit du rachat par part est plus élevé que le prix de base rajusté de cette part. Vous subirez une perte en capital si le produit du rachat par part est moins élevé que le prix de base rajusté de cette part. Ce gain ou cette perte en capital devra être pris en compte lors de la production de votre déclaration fiscale.

Le présent sommaire est de nature générale seulement et ne fait pas état de toutes les incidences fiscales possibles. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal au sujet de votre situation personnelle.

DES QUESTIONS ?

Vous pouvez communiquer avec votre représentant ou encore composer le 1 800 CAISSES (224-7737), option 4, du lundi au vendredi de 8h à 21h.

Si vous ne détenez plus de parts du Fonds, veuillez ignorer cet avis.

En date du 21 avril 2022

DESJARDINS SOCIÉTÉ DE PLACEMENT INC. GESTIONNAIRE DES FONDS DESJARDINS

Desjardins et Desjardins Gestion de patrimoine sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec utilisées sous licence.